

1. Le Prince sera mis en liberté, – sans rançon, paraît-il, mais il n'aura plus le droit d'exiger *l'hommage* de la part de Léon; au contraire,

2. Le Prince d'Antioche devra dorénavant rendre *l'hommage* à Léon, comme à son suzerain.

3. Bohémond rendra tout le territoire qu'il a enlevé à Roupin jusqu'au château-fort de la «Portelle»<sup>95</sup>.

4. Héthoum de Sassoun étant décédé pendant la captivité de Bohémond, sa veuve, Alice, devra être épousée par le fils aîné du prince d'Antioche, Raymond, comme garantie de l'exécution des traités, et les fils qui naîtront de ce mariage hériteront de la principauté d'Antioche.

Ce traité fut écrit, scellé, signé et confirmé par serment, après quoi, le prince d'Antioche, la princesse son épouse, et tous les nobles personnages de leur suite et leurs serviteurs furent mis en liberté.

Alice n'avait que quatorze ans, quand elle eut achevé son deuil. Raymond<sup>96</sup> fut invité à venir l'épouser. Leur union fut célébrée pompeusement la même année, en 1194, semble-t-il, Raymond dût rester comme otage auprès de Léon. D'après notre historien, il allait et venait librement avec Léon, mais peu de temps après il fut pris par une grave maladie et mourut très-jeune, en 1196 ou 1197, laissant sa femme enceinte qui mit au monde un fils beau et vigoureux, selon l'historien.

Un an ou deux ans plus tard, lorsque ce prince nouveau-né fut baptisé par le grand archevêque latin qui apporta la couronne royale et la mit au front de Léon, il reçut les noms de son père et de son aïeul maternel et fut appelé Roupin-Raymond. Léon qui n'avait pas d'enfant mâle, résolut d'en faire son héritier et son successeur et de réunir ainsi en un seul et grand royaume, l'Arménie et la principauté d'Antioche. Aussi, pendant bien des années, il garda auprès de lui cet enfant, son petit neveu, et l'éleva avec le plus grand soin.

Pourtant, cet enfant qui semblait alors le trait d'union entre les deux Etats, devait, peu de temps après, engendrer leur inimitié: il devait allumer des troubles désastreux et causer bon gré mal gré, à Léon des embarras cruels.

---

<sup>95</sup> Eracles.

<sup>96</sup> Dans un décret de son fils Roupin, portant la date du 1. Sept. 1216, ce Raymond est appelé *Rat*; j'ignore absolument pourquoi.